

Délibération du CHSCT sur le projet de structure d'écoute :

La proposition de mise en place d'une cellule d'écoute a levé un certain nombre de commentaires ou d'interrogations :

- Absence d'évaluation des risques professionnels en amont de cette proposition
- Pas d'information sur l'organisme et les moyens alloués à cette cellule
- Redondance avec le plan RPS de la direction de ST notamment les élus ne voient pas ce que cette cellule va amener par rapport à l'existant dont les moyens pourraient être augmentés (présence accrue de psychologues sur le site)
- Non prise en compte dans le cadre de cette cellule des salariés impactés par la réorganisation mais hors périmètre (MMS, DMA...) alors qu'ils devraient l'être.
- Cloisonnement de cette cellule par rapport aux instances (pas de possibilité de signaler une pression sur le volontariat par exemple)
- Action purement individuelle alors que l'on fait face à un projet collectif.
- Cette action de prévention tertiaire fait l'impasse en l'état, sur une réflexion de prévention primaire et secondaire.

En conséquence, le CHSCT donne un avis défavorable.

Le CHSCT se réserve la possibilité de demander la mise en application d'une enquête à l'aide d'un outil d'évaluation du stress.

Délibération soumise au vote : 7 pour, 0 abstentions.